



Jais vissé une plaque (LIEU PRIVÉ) sur mon cabanon

Par clint69

Bonjour comme jais un cabanon sur un terrain en indivision jais vissé une plaque en aluminium sur le mur de mon cabanon (PROPRIÉTÉ PRIVÉE décharge interdite) jais une longueur de 5,68 pour le mur de mon cabanon . Donc ok jais pas dépassé ma longueur . Jais du la mettre à 3,50m . Mais le problème c'est qu'à l'intérieur du cabanon jais même pas 3 mètres de long!!! En 2007 le voisin d'à coté a cassé sont mur et a pris presque 3 mètres!! Du coup ma plaque se retrouve de son côté qu'il occupe illégalement ? Je vais attaquer une procédure pour récupérer ma longueur si c'est possible depuis 2007 car jais acheté en 2018! Mais en attendant si il me demande de l'enlever ou porte plainte ? Je dois l'enlever à sa demande ou pas et suis attaquable ?
D'avance merci..

Par yapasdequoi

Bonjour,
Restez à la suite de la discussion précédente SVP.

Par clint69

Ah ok! Comme c'était pour la plaque ? merci et désolé ..